

LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est une espèce invasive, importé accidentellement d'Asie en Europe. Il est présent en France depuis une vingtaine d'année et dans les Ardennes depuis 2018. Il n'a aucun prédateur naturel.

Sa piqûre peut être dangereuse pour l'homme et son régime alimentaire, basé essentiellement sur les autres insectes, en particulier les abeilles, entraîne des dégâts importants sur la biodiversité locale.

IDENTIFIER

DESCRIPTION DU FRELON ASIATIQUE



Abeille domestique
(*Apis mellifera*)



Bourdon terrestre
(*Bombus terrestris*)



Guêpe commune
(*Vespula vulgaris*)



Frelon européen
(*Vespa crabro*)



Frelon asiatique
(*Vespa velutina*)

Taille 3cm ; tête noire et visage orangée ; thorax noir ; abdomen noir avec une large bande orangée ; ailes fumées ; extrémité des pattes jaunes.

-> Il ne faut pas le confondre avec le Frelon Européen, qui est une espèce protégée.



RECONNAÎTRE SON NID

Le nid du frelon asiatique peut atteindre 80cm de diamètre. Son entrée se situe sur un côté. On le retrouve généralement dans les hauteurs des arbres. A son développement maximum, un nid peut abriter 2000 frelons.

LUTTER

La lutte contre le Frelon Asiatique vise essentiellement à :

- Piéger les femelles fondatrices (celles qui vont construire un autre nid) en sortie d'hiver et au printemps, à l'aide de dispositifs sélectifs afin de protéger les autres espèces.
- Faire détruire les nids par un professionnel habilité uniquement !

SIGNALER

En cas de découverte, assurez-vous qu'il s'agisse bien d'un nid de frelon asiatique. Pour cela, n'hésitez pas à prendre contact auprès de votre Mairie.

Pour les destructions, chez les particuliers uniquement, contactez la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse au 03 24 41 50 90.